

Permettez-moi maintenant d'attirer votre attention sur trois points du rapport qui peuvent présenter un intérêt particulier:

1. Le tableau 3 du rapport présenté à l'Assemblée générale qui donne une perspective utile en ce qu'il compare les doses engagées provenant de huit sources auxquelles les populations sont exposées, y compris les explosions nucléaires du dernier quart de siècle.
2. La prévision selon laquelle une année de production d'énergie nucléaire au taux prévu pour l'an 2000 correspondrait à une exposition de la population qui équivaldrait à 4% de celle provenant de sources naturelles.
3. Les contributions dues aux explosions nucléaires réalisées après la période qui faisait l'objet du dernier rapport du Comité (1970-1976) ont augmenté les doses engagées dues au strontium-90 et au caesium-137 d'environ 2% pour l'hémisphère nord et d'environ 6% pour l'hémisphère sud.

Le gouvernement du Canada considère comme très importants les travaux de la Commission scientifique. Ils nous ont donné une façon rationnelle d'évaluer l'effet des polluants de l'environnement qui nous servira non seulement maintenant mais aussi à l'avenir. Comme ce problème persistera et peut-être s'accentuera, le Comité nous sera utile. Au nom de mon Gouvernement, je recommande à la Commission politique spéciale d'approuver la résolution introduite par le distingué représentant de la République socialiste de Tchécoslovaquie afin que les travaux de la Commission scientifique puissent se poursuivre.

## 12. Les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

En sa qualité de membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et en tant que pays engagé lui-même dans la mise en oeuvre de programmes spatiaux, le Canada porte un intérêt particulier aux travaux des Nations Unies sur les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique.

L'apport du Canada à l'élaboration de principes régissant la technologie spatiale a été important, spécialement dans les domaines de la radio-diffusion directe par satellite (au sujet desquels le Canada travaille en étroite collaboration avec la Suède depuis plusieurs années) et de la télédétection des ressources techniques depuis l'espace. Notre délégation a présenté des propositions précises destinées à résoudre les problèmes dont le Comité est encore saisi.

De l'avis du Canada, il est urgent que les membres des Nations Unies poursuivent leurs efforts en vue d'arriver à un cadre juridique sur la réglementation de cette technologie en plein progrès, afin d'éviter les conflits ou controverses susceptibles d'être provoqués par des abus. De plus, il faudra tenter de remédier au manque de coordination entre les efforts d'un nombre croissant de pays dans le domaine de la télédétection.